

S.P.R.B. - B.D.U.  
DIRECTION DES MONUMENTS  
ET DES SITES  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
Directeur  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1  
**B - 1035 BRUXELLES**

Réf. D.U. : 18/pfu/499435  
Réf. D.M.S. : 2278-0032/04/2013-051  
Réf. CRMS : AA/KD/WSL20023.605\_CI\_DMS  
Annexe : demande de complément d'informations

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Av. Paul Hymans, 2 – Maison communale (arch. J. DIONGRE).  
Restauration de l'intérieur de la Maison communale.

**Demande de permis unique** (*Dossier traité par M. St. Duquesne - D.M.S.*)  
**Demande de complément d'information**

En son courrier du 19 mai 2017, reçue le 22 mai, la Direction des Monuments et des Sites a, dans le cadre du permis unique, demandé à la Commission Royale des Monuments et des Sites d'émettre un avis conforme sur le dossier relatif à l'objet susmentionné.

Après examen du dossier en sa séance du 31 mai 2017, la Commission n'a pu se prononcer définitivement dans l'état actuel du dossier. Elle souhaiterait être mieux renseignée sur certains aspects du projet afin de pouvoir émettre son avis conforme en pleine connaissance de cause.

En vertu des dispositions de l'article 177, § 2 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT), la Commission a donc adressé au maître d'œuvre, par lettre recommandée, une demande de complément d'information dont vous trouverez copie en annexe.

Dans le respect des délais prescrits par le CoBAT, ce complément devra être examiné par l'Assemblée de la Commission au plus tard en sa séance 23 août 2017. L'avis conforme qui sera émis à cette occasion vous sera communiqué dans ces mêmes délais.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations très distinguées.

A. AUTENNE  
Secrétaire

Copie : BDU-DMS : M. St. Duquesne.

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente